

Ville de Richelieu

grille des usages principaux et des normes

	Usage dominant	Classes d'usages	Article de zonage	Zones					
				401					
USAGES	HABITATION	classe A-1 unifamiliale isolée							
		classe A-2 unifamiliale jumelée							
		classe A-3 unifamiliale en rangée							
		classe B-1 bifamiliale isolée							
		classe B-2 bifamiliale jumelée							
		classe B-3 bifamiliale en rangée							
		classe C-1 trifamiliale isolée							
		classe C-2 trifamiliale jumelée							
		classe C-3 trifamiliale en rangée							
		classe D-1 multifamiliale isolée (4 à 8 log.)							
		classe D-2 multifamiliale isolée (9 log. et plus)							
		classe D-3 multifamiliale jumelée et en rangée							
		classe E - habitation communautaire							
		classe F résidence personnes âgées							
	classe G - maison mobile								
	COMMERCE	classe A-1 bureaux							
		classe A-2 services							
		classe A-3 vente au détail							
		classe B-1 clubs sociaux							
		classe B-2 spectacles, salles de réunion							
		classe B-3 bars, discothèques							
		classe B-4 récréation intérieure							
		classe B-5 commerces érotiques							
		classe B-6 salles jeux électroniques							
		classe B-7 récréation ext. intensive							
		classe B-8 récréation ext. extensive							
		classe B-9 observation nature							
		classe C-1 hébergement							
		classe C-2 gîte touristique							
		classe C-3 restauration							
		classe C-4 cantines							
		classe C-5 table gourmande							
		classe D-1 poste d'essence							
		classe D-2 lave-autos							
		classe D-3 vente de véhicules							
		classe D-4 ateliers d'entretien							
		classe D-5 carrosserie, peinture							
		classe E-1 construction, terrassement							
		classe E-2 vente en gros, transport							
		classe E-3 para-agricole							
		classe E-4 autres usages commerciaux							
		INDUSTRIE	classe A			•			
			classe B			•			
	classe C								
	classe D extraction								
	classe E récupération, recyclage								
	classe F traitement boues, lisiers								
	PUBLIC ET	classe A-1 services gouvernementaux							
		classe A-2 santé, éducation							
	INSTITUTIONNEL	classe A-3 centres d'accueil							
		classe A-4 services culturels et communautaires							
		classe A-5 sécurité publique, voirie							
		classe A-6 lieux de culte							
		classe B parcs, équipements récréatifs							
		classe C equip. publics							
		classe D infras. publiques			•				
	AGRICOLE	classe A agriculture et forêt							
		classe B élevage							
		classe C activités complémentaires							
		classe D activités agrotouristiques							
		classe E animaux domestiques							
	Notes particulières:								

Ville de Richelieu

grille des usages principaux et des normes

			Article de zonage	Zones					
			401						
NORMES	IMPLANTATION	marge de recul avant min. (m)		8					
		marge de recul latérale min. (m)		3					
		somme des marges de recul latérales min. (m)		9					
		marge de recul arrière min. (m)		6					
	BÂTIMENT	hauteur maximale (étage)		2					
		hauteur maximale (m)		10					
		façade minimale (m)		—					
		profondeur minimale (m)		—					
		superficie min. au sol (m ca)		—					
	RAPPORTS	espace bâti/terrain max., bâtiment principal (%)		65					
espace bâti/terrain max. bâtiment accessoire (%)			—						
AUTRES NORMES									
DIVERS	AMENDEMENT								
	Notes particulières:								